ÉGLISE CATHOLIQUE en Savoie
DIOCESES DE CHAMBERY – MAURIENNE – TARENTAISE
Père Michel EULER
Vicaire général

Jeudi 7 mai 2020

Ref : VG.2020.16

Au conseil élargi
Aux curés
Aux diacres
Aux EAP
Aux responsables des services

Chers amis,

Jeudi 7 mai, le premier ministre a dévoilé le plan de sortie progressif du confinement imposé depuis le 17 mars.

Cela a des répercussions dans notre vie diocésaine.

Cette étape que nous allons franchir le 11 mai ne signifie pas que l'épidémie a été éradiquée et avec tous les français nous luttons toujours contre une pandémie. C'est le contexte dans lequel nous restons.

Pour être attentifs aux personnes, **les uns aux autres,** nous devons continuer à respecter les règles d'hygiène : les gestes barrières, se laver les mains, porter un masque, se tenir à un mètre de distance… Ce sont d'abord des gestes de charité **pour ne pas transmettre le virus. Vivons donc ces nouvelles exigences pas seulement comme des contraintes !**

La Parole de Dieu continue d'être lumière sur notre route aujourd'hui, c'est le Christ qui nous parle. Il continue de nous dire : ***« Confiance ! C'est moi ; n'ayez pas peur ! »*** (Marc 6, 50). ***« Il monta ensuite avec eux dans la barque et le vent tomba »*** ajoute l'évangéliste. Jésus est à nos côtés et nous demande de ne pas avoir peur. Si pendant le confinement, j'ai écrit : « aimer son prochain c'est ne pas le visiter », aujourd'hui, j'écrirais volontiers « aimer son prochain c'est garder une distance sans avoir peur de lui ». Cette « heureuse » distance est alors l'occasion de prendre conscience de la présence de cette personne : dans ce face à face où nous nous découvrons l'un l'autre créatures aimées de Dieu.

À partir du 11 mai 2020, nous pourrons revenir dans nos églises alors que chacun personnellement l'avait peut-être un peu oublié, bien qu'elles étaient restées ouvertes durant tout le confinement. Aujourd'hui avec la liberté de mouvement qui ne nécessite plus d'avoir une attestation pour se déplacer, chacun pourra plus facilement s'y rendre pour prier.

En respectant les règles sanitaires, **chacun est donc encouragé à réinvestir ce lieu qu'est l'église.**

2, Place Cardinal Garrone – CS 10 107 – 73001 CHAMBERY CEDEX
Tél. secrétariat : 04 79 33 21 46 – Email : vicaire.general@catholique73.fr

Il faut aussi permettre aux chrétiens de participer à la vie sacramentelle.

1- Les célébrations liturgiques :

a) Jusqu'au 2 juin

Les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisées. Les églises restent ouvertes pour la prière (adoration, etc.) dans le respect des gestes barrières. S'agissant des messes de moins de 10 personnes (de semaine ou du dimanche), voici un rappel d'instruction :

- Les bénitiers seront laissés vides ;
- Il ne sera pas procédé à l'aspersion ;
- Les processions nécessaires, comme la distribution de la communion, seront organisées dans le respect des distances préconisées ;
- La quête sera faite en déposant l'offrande avant ou après la célébration ;
- Les prêtres veilleront à couvrir calices, patènes et ciboires de pales ou de couvercles ;
- Seront proscrites embrassades et poignées de main pour le geste de paix ainsi que la distribution de feuilles de chant ;
- Ceux qui distribuent la communion, prêtres compris, se passeront les mains au gel hydro-alcoolique avant la communion.

b) A partir du 2 juin

La règle des 10 personnes ne s'appliquera plus mais les gestes-barrières et de distance devront être scrupuleusement respectés.

Des aménagements sont donc nécessaires et ils devront durer plusieurs mois. **J'encourage à ce que ces aménagements soient réfléchis avec les maires** pour que, si possible, toutes les églises soient accessibles dans les mêmes conditions (choisir une personne du village qui sera en lien avec le maire pour mettre en place cet aménagement).

Une signalétique adaptée précisera dans chaque édifice les emplacements autorisés, afin de disperser l'assemblée, ainsi identifier les places sur les bancs ou chaises par une marque indiquant les endroits où il est possible de s'asseoir ;

- **Accès à l'église et sortie** seront organisés de manière analogue aux accès aux commerces pour maintenir une juste distance entre les personnes présentes. Si nécessaire, des indications orales seront données pour faciliter une sortie progressive banc par banc.
- Dans ce sens il est important d'envisager **le fléchage au sol** pour le sens de circulation (entrer dans l'église par une porte et sortir par une autre) **; de faciliter l'accès** en évitant que les personnes touchent la poignée des portes (une seule personne touche la poignée) etc.
- **La capacité d'accueil des églises** sera donc réduite pour assurer la distance barrière. Vous pouvez le signaler par affichage à l'entrée.

c) Baptêmes, mariages, funérailles, etc… :

Les funérailles peuvent toujours être célébrées dans les mêmes conditions. Sylviane Gachet est à votre disposition. Concernant les baptêmes et les mariages, avant le 2 juin aucune célébration de plus de 10 personnes n'est possible. Il faut prendre contact avec les parents et les couples concernés.

2- Temps d'adoration, permanences d'écoute, de confessions, de prières…

Ils sont encouragés et peuvent être proposés et organisés dans les églises **:**

- Il suffit que soit assurée la présence d'au moins une personne s'il y a l'exposition du Saint-Sacrement (ostensoir ou ciboire).
- En voix off, une personne peut soutenir une méditation avec la lecture de passages de l'Ecriture Sainte, de textes spirituels, de chants
- Dans ce contexte, les chrétiens peuvent recevoir la communion. Il faut donner une information claire (horaires, lieux, etc.). Attention à l'hygiène pour donner la communion eucharistique. Il faut que les paumes des mains soient bien tendues (faut-il utiliser un instrument pour donner la communion comme la pince-à-sucre ? La question mérite d'être posée). Il faut savoir que le virus s'est introduit dans certaines communautés religieuses par le prêtre. La personne qui donne la communion se désinfecte les mains avec un gel hydro-alcoolique.
- Attention et ce n'est pas un détail anodin : des consignes strictes sont importantes à respecter pour nettoyer les patènes, les calices, les ciboires.

Depuis la mi-mars, les chrétiens n'ont pas pu bénéficier du **sacrement de la réconciliation**. Avec des gestes barrières, des masques, il est possible de proposer des permanences et de rencontrer un prêtre.

3- Préparation aux sacrements : mariages, baptêmes, 1ères communions….

Pour que des célébrations de baptême et de mariage puissent avoir lieu prochainement, il faut **inviter les parents et les couples à se retrouver** pour se préparer tout en respectant la règle des 10 personnes maximum. Il faut donc être très attentif à ce que le lieu choisi soit une salle suffisamment grande, soit l'église.

4- Les personnes à risque (jeunes ou pas), les personnes âgées, les personnes malades…

Elles ne pourront pas ou même n'oseront peut-être pas sortir de chez elles, même si la possibilité leur est donnée. Leur rendre des visites et leur apporter la communion eucharistique si elles le désirent sont un devoir de notre part.

Pour ne pas les oublier, il faut **commencer par les connaître**, en établir une liste par village ou quartier par exemple. De nouvelles personnes pourront assurer ce **service de ministres extraordinaires de la communion**. Les règles d'hygiène et le respect de la législation sont indispensables. Pour cette circonstance, le prêtre de la paroisse peut nommer une personne qui serait chargée d'organiser ces visites.

5- La catéchèse et les grands jeunes (AEP, mouvements etc…) :

Claire Cochet, Sr Renata, les responsables de mouvements donneront des indications, des conseils de telle façon que vous puissiez faire des propositions aux enfants et aux jeunes. Le choix d'y répondre est laissé aux parents.

6- Hôpitaux, EPHAD :

La visite aux malades, leur porter la communion dans le cadre des EHPAD ou des hôpitaux, doit être envisagée. Un courrier a été envoyé à toutes les directions d'hôpitaux, cliniques, EHPAD dans ce sens depuis l'annonce de la sortie du confinement. La pastorale de la santé avec Sabine Le Bideau restera en contact avec vous et sera à votre disposition pour vous aider.

7- Diaconie :

Nous demeurons attentifs aux plus fragiles avec le secours Catholique, La Société Saint-Vincent de Paul, le SAPPEL, le Service Evangélique des Malades (SEM), l'équipe diocésaine de veille de la Diaconie diocésaine, les visites…

8- Le lancement du Denier de l'Eglise, les quêtes :

Le lancement du Denier de l'Eglise n'a pas eu lieu le dimanche des Rameaux. Le montant des quêtes n'excède pas 10% des montants ordinaires. Cela aura des incidences pour notre pastorale. Nos économes vous informeront bientôt des démarches possibles à faire auprès des paroissiens. L'idée d'un « rattrapage » des quêtes peut être envisagée avec les pratiquants habituels et même d'autres…

Dernières remarques :

- Il est utile de rappeler que, si vous n'avez pas de grandes salles paroissiales pour accueillir des groupes mêmes petits (moins de 10), les églises seront des lieux de rassemblements très adaptés.
- Aménager dès maintenant nos églises nous permet d'être prêts quand nous aurons la possibilité de célébrer avec plus de 10 personnes. Ouvrons un grand nombre d'églises avec les maires de nos communes.
- Si vous éprouvez des difficultés à mettre en place ces dispositifs, Louis Duret, Pierre Dionne et moi-même pourront vous aider et répondre à vos questions.

« Ne t'ai-je pas commandé : "Sois fort et courageux !" ? Ne crains pas, ne t'effraie pas, car le Seigneur ton Dieu sera avec toi partout où tu iras. » dit le Seigneur à Josué. Cette parole est aussi pour nous.

Père Michel Euler
Vicaire général
au nom de Mgr Ballot et du Conseil épiscopal